



Alerte de sécurité n° 0000023

Publiée le 14 avril 2023, par Peter McClare, inspecteur en chef, Ascenseurs, Monte-charge et Attractions, Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration.

Objet :

Remplacement des distributeurs hydrauliques

Renseignements juridiques

Le code adopté est ASME A17.1-2019/CSA B44-19.

3. Les exigences du code pour le remplacement des distributeurs hydrauliques sont les suivantes :

a. Modification, article 8.7.3.24. Les tests doivent être effectués comme ils sont décrits aux alinéas 8.10.3.2.2t), u), v), y) et 8.10.3.2.3cc).

b. La section « Acceptation » du code mentionne à l'alinéa 8.10.3.3.2o) que lorsqu'une vanne de contrôle existante est remplacée, ou lorsque des soupapes de sûreté ou de retenue ou la tuyauterie d'alimentation et les raccords sont remplacés par un différent type de vanne, il faut consulter l'alinéa 8.10.3.2.3cc) Car Speed (vitesse de la cage) [3.28.1 (k)]. La vitesse de la cage doit être vérifiée avec la charge nominale et sans charge, et ce dans les deux directions (article 3.30 ASME A17.2).

Résumé

Ce bulletin d'information a pour but de clarifier les exigences en matière de tests pour les distributeurs hydrauliques nouvellement remplacés.

Exigences :

Le remplacement de tout distributeur hydraulique doit être testé comme suit :

Lorsqu'une vanne de commande est remplacée par une vanne d'une marque et d'un modèle différents **ou** une vanne de la même marque et du même modèle, la vitesse de

la cage doit être vérifiée à charge nominale et sans charge, et ce, dans les deux directions.

Procédure :

Lorsque le distributeur hydraulique est remplacé, le document **Hydraulic Elevator Control Valve Replacement Test Declaration** doit être rempli par l'entrepreneur chargé de l'ascenseur et envoyé à la Division de la sécurité technique de la Nouvelle-Écosse dans les 24 heures suivant le remplacement à l'adresse ELA@novascotia.ca. Vous trouverez ce document (disponible en anglais uniquement) sur la page Web [Elevators and Lifts | novascotia.ca](http://novascotia.ca/Elevators and Lifts).

Autorisation d'étanchéifier le limiteur de pression

Un joint d'étanchéité provisoire doit être intégré au réglage du limiteur de pression une fois qu'une procédure est achevée par un entrepreneur d'ascenseurs. Seulement une inspectrice ou un inspecteur des ascenseurs et monte-charge de la Division de la sécurité technique est autorisé, ou peut donner l'autorisation, d'enlever un joint d'étanchéité provisoire et de le remplacer, une fois que la Division néo-écossaise a reçu la confirmation de la documentation.

Pour nous joindre

Direction de la sécurité

[Travail, Compétences et Immigration](#)

1-800-952-2687

Hydraulic Elevator Control Valve Replacement Test Declaration

Completed declarations must be sent to ELA@novascotia.ca.

General	Date:	Elevator #:	# Floors:
	NSIN #:	Class: Passenger Freight	
	Building Name:		
	Address:		
	City:		
	Owner:	Speed:	Capacity:

Hydraulic Tests	Working Pressure posted in Machine Room?	Yes	No	Full Load Working Pressure: _____ psi
	Relief Pressure	_____ psi		
	Was the Stop Ring engaged during relief pressure test?	Yes	No	
	Is there provision for the Relief Valve to be sealed?	Yes	No	
	Bypass Pressure Tested? (Note The valves bypass pressure test is a different test and not to be confused with the relief pressure test)	Yes	No	
	Is the hydraulic control valve is the same type and manufacturer as the original?	Yes	No	
	If the hydraulic control valve is not the same type and or manufacturer provide details, the valve type and manufacturer here:			
	Has all the manufacturers installation and testing instruction been followed and completed?	Yes	No	

Contractor performing tests:		
Name of Mechanic:	Signature:	Date:
<p><i>Your signature or electronic signature on this form constitutes your legally binding representation that the work herein referred to complies with all applicable regulations, codes, and standards. This form must be submitted to Nova Scotia Technical Safety at ELA@novascotia.ca. Repair and replacement activities shall be recorded in accordance to ASME 17.1/CSA B44 Safety Code for Elevators and Escalators.</i></p>		

Nova Scotia Technical Safety ONLY		
NS Inspector	Signature:	Date Valve Sealed